

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
LOCALITÉ DE QUÉBEC
« Chambre civile »

N° : 200-32-072133-233

DATE : 24 septembre 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA JUGE HÉLÈNE CARRIER, J.C.Q.

9235 0040 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

ALAIN VERRET

Défendeur

JUGEMENT

- [1] **ATTENDU** que les parties ont participé au « projet – médiation à distance » à la Division des petites créances;
- [2] **CONSIDÉRANT** que les parties ont conclu une entente à l'occasion de cette médiation;
- [3] **CONSIDÉRANT** que cette entente met fin au litige;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent au Tribunal d'homologuer l'entente intervenue;
- [5] **VU** l'article 556 du *Code de procédure civile* (C.p.c.);

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **HOMOLOGUE** l'entente intervenue entre les parties et signée le 10 septembre 2026, et la **DÉCLARE** exécutoire, laquelle est jointe au présent jugement et en fait partie intégrante ;

[7] **LE TOUT**, sans frais de justice.

HÉLÈNE CARRIER, J.C.Q.
Juge coordonnatrice adjointe
Chambre civile

Juge exerçant en son bureau.